Vote de la cession rachat d'actions
Trault

CARREFOUR
Société anonyme au capital de 1 762 256 790 Euros
Siège social : 26, Quai Michelet (92300) Levallois-Perret
652 014 051 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 NOVEMBRE 2010

Le mardi 30 novembre deux mille dix, à 8 heures 30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président.

Sont présents et émargent le registre des présences .

Monsieur Amaury de Seze, Président,

Monsieur Jean-Martin Folz, Vice-président,

Monsieur Lars Olofsson, Directeur Général,

Madame Anne-Claire Taittinger,

Monsieur René Abate,

Monsieur Sébastien Bazin,

Monsieur Nicolas Bazire,

Monsieur René Brillet,

Monsieur Charles Edelstenne.

Est représenté .

Monsieur Bernard Arnault, par Monsieur Nicolas Bazire.

Sont absents et excusés .

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé,

Monsieur Thierry Breton.

Assiste également à la séance .

Monsieur Pierre Bouchut, Directeur Exécutif Finances, Gestion et Services Financiers

Monsieur Bernard Carrel Billiard, Secrétaire du Conseil.

Amaury de Seze préside la séance.

Le Président constate que le Conseil d'Administration, réunissant la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Président passe alors à l'examen de l'ordre du jour.

6. Réduction du capital par annulation d'actions – mise en œuvre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 4 mai 2010

Lars Olofsson informe les Administrateurs qu'en vertu de la décision prise par le Conseil du 13 avril, la Société a procédé à date au rachat de 24 220 316 actions (soit 3,44% du capital) en vue de leur annulation.

Il ajoute qu'il lui paraît opportun de procéder, concomitamment à la modification qui sera apportée aux statuts comme il sera dit ci-après, à l'annulation de ces titres conformément à l'information communiquée au marché le 15 avril, ainsi que de ceux qui seraient rachetés jusqu'au 13 décembre.

Il termine en précisant que l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des titres que la Société détient ou détiendra dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de procéder à la réduction du capital social par annulation de 24 220 316 actions ainsi que de celles qui seront rachetées jusqu'au 13 décembre inclus, dans les conditions définies par l'Assemblée Générale du 4 mai 2010 et donne tous pouvoirs à cet effet au Directeur Général pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

9. Transfert du siège social

Le Président indique aux Administrateurs que compte-tenu du proche déménagement de la Société dans de nouveaux locaux situés à Boulogne-Billancourt, il serait sans doute opportun de transférer le siège social à cette adresse.

Il ajoute que, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, le Conseil d'Administration peut sur ses seules décisions transférer le siège social en tout lieu du même département ou d'un département limitrophe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, approuvant la proposition de son Président décide à l'unanimité de transférer le siège social de Levallois-Perret (92300) 26 quai Michelet à Boulogne-Billancourt (92100) 33 avenue Emile Zola, avec effet du 13 décembre 2010. Le Conseil prend acte en tant que de besoin que cette décision est soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts

« Article 4 - Siège social

Le siège de la société est fixé au 33 avenue Emile Zola (92100) Boulogne-Billancourt.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe, par décision du Conseil d'Administration soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire. »

Pour extrait certifié conforme